

Une piste cyclable le long de la RD 912 entre Bazainville et Maulette

Afin d'inciter et de sécuriser la pratique des circulations douces, le Conseil général a inscrit dans son schéma départemental des Véloroutes et Voies Vertes, l'aménagement de pistes cyclables le long de la RD 912, entre Bazainville et Maulette.

L'aménagement de la piste cyclable consiste en la création, entre la RD 112 à Bazainville et la RD 983 à Maulette, de 2,8 km de pistes cyclables bidirectionnelles de 3 m de large, séparées de la chaussée par une bordure ou par une bande enherbée.

La sécurisation des cyclistes et des piétons est assurée par la création de pistes cyclables périphériques aux carrefours giratoires RD 912 / RD 112 à Bazainville et RD 912 / RD 983 à Maulette. Des cheminements piétons ont été réalisés à Bazainville, au carrefour giratoire RD 912 / RD 112 et pour la traversée du lieu-dit « Le Lièvre ».

Ces aménagements, d'un coût de 1,1 M€ ont été pris en charge par la région Ile-de-France à 50% ; le Conseil général des Yvelines à 38,7% ; la communauté de communes du Pays Houdanais à 6,2% et la commune de Bazainville à 5,1%.

Cet équipement s'intègre à un réseau de circulations douces continu constitué de pistes et de bandes cyclables implantés le long de la RD 912, sur 7,5 km, entre la RD 112 à Bazainville et Houdan, à la limite avec l'Eure-et-Loir.

Depuis 2006, le Conseil général mène une véritable politique départementale en faveur des circulations douces. A ce jour, 850 km linéaire d'aménagements cyclables ont été mis en place sur l'ensemble du département (pistes et bandes cyclables, voies vertes, zones 30, voies forestières). Ce sont près de 77 km qui ont été créés le long des routes départementales pour un montant de 10 M€, portant ainsi à près de 285 km le linéaire d'aménagements cyclables longeant les routes départementales.

Contact presse :

Alexia Borrás

Tél. : 01 39 07 70 77

aborras@yvelines.fr

